Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260716-090726DELIB16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six le neuf juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :
M. Philippe DAULY, Maire.
M. Yves BRUNET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Thomas CHEVALIER, Adjoints.

Mme Manuella ABBÉ, Mme FRATTINI Héloïse, M Pascal FRENDO, M Pascal GODEST, Mme Nathalie JOSSELIN, M Franck JOSSET, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme LE ROLLAND Florence

Mme Lydie RAMEZ donne procuration à M Yves BRUNET
M. Jean-Baptiste CORDON donne procuration à M Philippe DAULY

Secrétaire de séance : Mme Nathalie JOSSELIN

Délibération 16 — SUBVENTION COMMUNALE 2026

Monsieur Thomas CHEVALIER propose de verser la subvention communale suivante (la règle étant que les associations qui n'ont pas une fois la salle gratuite dans l'année, peuvent bénéficier de la subvention s'ils ont fourni leur bilan annuel).

L'association Football Club Bourseulais a dû réserver une salle à Saint Michel de Plélan vu que la réservation faite pour la salle polyvalente de Bourseul n'a pu se concrétiser en raison des travaux de rénovation de la couverture de celle-ci.
L'association paie le montant de la salle tous les ans et perçoit si tout s'est bien déroulé la subvention de 500 €. Cette année, elle sera diminuée de 175 € (prix de réparation d'extincteur déclenché par les footballeurs pour la deuxième fois). Leur subvention est de 325.00 €.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'octroyer la subvention communale comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

Secrétaire de séance
Mme Nathalie JOSSELIN

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 10 7 2026

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor